

Administration portuaire de Montréal
Avis de modification de tarifs
En vertu des articles 49 et 51 de la Loi maritime du Canada,
l'Administration portuaire de Montréal donne préavis de soixante (60) jours
que les tarifs suivants seront modifiés à compter du 1^{er} février 2017

Avis N-2 Tarif des droits de quai
Les droits prévus à l'annexe I et II dudit avis sont maintenus jusqu'au 1^{er} février 2018 .
Avis N-4 Tarif des droits ferroviaires
Les droits prévus à l'annexe I dudit avis seront augmentés de 1,5 % , au 1^{er} février 2017 .
Avis N-5 Tarif des droits du service d'eau
Les droits prévus à l'annexe I dudit avis seront augmentés de 2 % , au 1^{er} février 2017 .
Avis N-7 Tarif droits de passagers
Les droits prévus à l'annexe I dudit avis seront augmentés de 1,5 % , au 1^{er} février 2017 .
Droits exigibles pour divers services rendus à l'externe
Les droits prévus seront augmentés de 2 % , au 1^{er} février 2017 .
Pour de plus amples renseignements veuillez contacter l'Administration portuaire de Montréal à l'adresse courriel suivante : marketing@port-montreal.com